

de la salle de nouvelles. M^{me} Purdy a encore refusé de divulguer sa source.

En fait, comme je connais la plupart des journalistes d'Halifax et d'ailleurs, il est évident, que même si son patron lui avait demandé de dévoiler sa source de renseignements, elles aurait refusé de le faire et aurait préféré être congédié et désobéir à un ordre, que de violer ce que les journalistes considèrent être le code sacré du secret professionnel. En dernier lieu, on a fait savoir à M^{me} Purdy au téléphone, et elle m'a dit que le message téléphonique semblait venir d'un officier de la marine, que puisqu'elle s'inquiétait des enquêtes minutieuses qui seraient menées auprès du personnel de la marine si elle révélait sa source, aucun innocent ne serait touché et cela empêcherait des souffrances inutiles. Si elle indiquait la source de ses renseignements, lui a-t-on laissé entendre, elle empêcherait le filet de se fermer sur nombre de personnes innocentes qui autrement s'inquiéteraient. Encore une fois M^{me} Purdy a répondu non.

Jetons un coup d'œil sur l'aspect juridique. Il est douteux que la thèse selon laquelle les journalistes ne divulguent pas la source de leurs renseignements soit juridiquement soutenable. Elle n'en reste pas moins leur code. A moins d'un ordre d'un magistrat, auquel on ne saurait désobéir sans peut-être s'exposer à une accusation d'outrage au tribunal, je ne vois pas comment on pourrait légalement contraindre une personne dans une situation analogue à celle de M^{me} Purdy à révéler la source de ses renseignements. L'officier de la marine aurait dû le savoir, à mon avis. Il y a lieu de s'interroger sur la teneur de l'article. On y a attaché une importance qui, selon moi, ne cadre pas évidemment avec les déclarations du ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) ou des fonctionnaires supérieurs quant à la fermeture possible ou non de la base de Cornwallis.

A mon sens, la sécurité nationale n'est pas en jeu. Toutefois, l'aspect économique l'est dans une large mesure, et M^{me} Purdy, en attaquant le problème comme elle l'a fait, se préoccupait des répercussions économiques que la fermeture de la base de Cornwallis aurait sur la Nouvelle-Écosse. A mon avis, tous les députés qui représentent les provinces de l'Atlantique envisageront la fermeture de cette base comme un véritable désastre économique pour l'Ouest de la Nouvelle-Écosse.

Cette opération à la James Bond a son côté ironique; en effet, j'ai appris que par inadvertance le message en question a été affiché pendant une heure ou deux au tableau d'affichage, de sorte que non seulement le personnel naval, mais aussi le personnel civil du H.M.C.S. *Dockyard* a pu en prendre connaissance. J'ignore si le ministre de la Défense

nationale ou le ministre associé sont au courant de ce fait. Quand on me l'a signalé, ce fut avec l'espoir que je ne menacerais pas la sécurité de l'État en le communiquant à d'autres. A mon sens, toute l'affaire découle de l'incertitude et de l'agitation qui règnent à l'établissement naval d'Halifax au sujet de l'avenir même de la Marine royale du Canada. Il ne s'agit pas d'une simple tempête dans un verre d'eau. La situation tire vraiment à conséquence. Comme je l'ai déjà dit à l'occasion d'autres débats sur la défense nationale, nous connaissons une terrible période d'incertitude et c'est dans la région d'où je viens que cette incertitude se fait sentir le plus lourdement.

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le député d'Halifax, (M. McCleave) la station CJCH de radio et de télévision d'Halifax a révélé le 18 novembre, dans une émission radiodiffusée, des renseignements que contenait un message portant la mention « confidentiel » émanant du quartier général de la région d'entraînement et destiné à l'école d'escadre d'Halifax.

L'équipe spéciale d'enquête, attachée au commandement maritime de l'Atlantique, a été priée d'enquêter sur la communication des renseignements confidentiels. Au cours de l'enquête, les inspecteurs ont interrogé des membres du personnel de la station de radio pour voir s'ils pourraient fournir des renseignements utiles à l'enquête. On m'avise qu'aucune forme de menaces ou d'intimidation n'ont été employées, mais que l'on a simplement fait savoir aux personnes interrogées que les renseignements contenus dans le message étaient confidentiels.

Ce message avait été classé comme confidentiel par la région d'entraînement parce qu'il y était question de projets mis à l'essai par ce quartier général, portant sur des questions que le quartier général des forces canadiennes n'avait pas encore tranchées. La révélation de ces renseignements, dans l'émission diffusée, laissait croire que les décisions, encore en souffrance, avaient été vraiment prises. Un représentant du ministère présent à une audience tenue à Cornwallis le 15 novembre, pour entendre les instances des intéressés de la région au sujet de la prétendue fermeture de la base de Cornwallis, a déclaré qu'aucune décision n'avait été prise à cet égard. Il a déclaré, de plus, qu'il avait l'autorisation du ministre de la Défense nationale de dire qu'en attendant une décision définitive concernant l'avenir de Cornwallis, base des forces canadiennes, il pouvait donner l'assurance que la base resterait ouverte jusqu'au 1^{er} juillet 1968. Telle est la situation ce soir.